

CONSEIL D'ÉTAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral  
Albert Rösti  
Chef du Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication (DETEC)  
Palais fédéral Nord  
3003 Berne

*Envoi par courriel : vnl-klima@bafu.admin.ch*

Réf. : 25\_GOV\_329

Lausanne, le 25 juin 2025

**Réponse du Conseil d'Etat à la consultation fédérale sur la révision de l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (ordonnance sur le CO<sub>2</sub>) avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026**

---

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat vaudois tient à vous remercier de l'avoir consulté sur la révision de l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (ordonnance sur le CO<sub>2</sub>) avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil d'Etat soutient l'ajustement du système d'échange des quotas d'émission (SEQE) suisse afin qu'il soit compatible avec le SEQE de l'Union européenne. Toutefois, il attire l'attention du Conseil fédéral sur le fait que tous les dommages causés par les émissions de gaz à effet de serre (GES) ne pourront pas être réparés. A l'art. 96b al. 3 concernant le calcul des coûts externes au sens de l'art. 17 de la loi sur le CO<sub>2</sub>, il serait dès lors souhaitable de non seulement tenir compte des coûts de réparation des dommages causés par les émissions de GES, mais d'également continuer à faire référence aux connaissances scientifiques en la matière.

A noter que l'analyse de la présente consultation a été compliquée par le fait que la version révisée de l'OCO<sub>2</sub> entrée en vigueur au mois de mai 2025, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour certaines dispositions, n'avait pas encore été mise en ligne sur Fedlex. A l'avenir, une plus grande transparence serait souhaitable afin de permettre une lecture cohérente.

Enfin, le Conseil d'Etat soulève l'éventuelle nécessité de réviser le SEQE en cas d'introduction d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières en Suisse et d'assurer la cohérence notamment pour le secteur de l'électricité.

Le Conseil d'Etat vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de sa haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Michel Staffoni

**Copies**

- OAE
- DADN/OCDC